

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 09 JUIN 2022

Commune de Champignol-lez-Mondeville

Le **9 juin 2022**, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni, à la mairie, à 18 heures, sous la présidence du Maire, Fabrice **ANTOINE**.

Présents : Fabrice **ANTOINE**, Maire, Maria **PERTEGA**, Pascal **FRICOT**, Bernard **DUMONT**, Alexandre **ANTOINE**, Florian **PIELTIN**, Sylvie **BERGERE**, Sandrine **DORÉ**, Sébastien **HARTZ**, Christophe **PRIOUX**.

Absent excusé : Jean-Christophe **JEANDON**

Après avoir adopté le procès-verbal de la séance précédente, le Maire est passé à l'ordre du jour, le conseil municipal désigne Christophe **PRIOUX** comme secrétaire de séance.

LOCATION DE CHASSE EN PLAINE

Mme Maria **PERTEGA** ne prend pas part aux débats et délibérations.

Etude des demandes suite à l'appel des candidatures pour la location du droit de chasse en plaine.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de louer les parcelles communales pour y exercer le droit de chasse, pour une durée de 3 ans, au prix de 7 €/l'hectare, comme suit :

- M. **GRESSE Joé** : ZO 3
- Association des chasseurs du Bois de la Vigne : ZD 3
- M. **DELAMARCHE Gilles** : YA 4
- Association Champignolaise de Chasse : E 1322, E 1143, ZX 6, ZM 70, ZL 70, ZL 14, ZW 19, ZW 15, ZT 12, ZL 84, ZK 17, ZP 1, ZR 20, ZR 17, ZX 8, ZN 17, ZP 25, ZP 26, ZP 16, ZK 21.

REFORME DE LA PUBLICITE DES ACES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

A compter du 1^{er} juillet 2022, la dématérialisation devient le mode de publicité de droit commun des actes des collectivités territoriales et de leurs groupements. Par dérogation, les communes de moins de 3 500 habitants, les syndicats de communes et les syndicats mixtes fermés pourront choisir entre l'affichage, la publication sur papier ou la publication électronique.

Le conseil municipal décide de conserver l'affichage et la publication sur support papier des actes de la collectivité.

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT : DEMANDE AVIS

La société **SECALIA CHATILLONAISE** a déposé une demande d'autorisation environnementale pour le projet d'une installation de méthanisation sur le territoire des communes de Cérilly (21), et Saint-Colombe-sur-Seine (21). Notre commune est concernée par l'épandage des effluents et des digestats solides sur des parcelles.

Le conseil municipal à 8 voix pour, 1 abstention (Florian **PIELTIN**) et Sandrine **DORÉ** ne prend pas part au vote, émet un avis défavorable au projet d'installation de méthanisation du fait que la commune soit classée en Natura 2000, en territoire engagé nature, en commune nature. D'autre part les parcelles concernées par l'épandage sont situées à proximité de la mare et de la source qui alimentent la grange cistercienne de Sermoise classée monument historique.

SPL-XDEMAT : REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

La répartition du capital social de la SPL X-DEMAT évolue chaque année en fonction des nouvelles adhésions et des retraits de certains actionnaires. Depuis le 1^{er} semestre 2021, 330 actions ont été vendues à des

collectivités entrantes et 7 ont été rachetées à des collectivités sortantes. Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver la nouvelle répartition du capital social.

Le conseil municipal décide d'approuver cette nouvelle répartition du capital social.

OUVERTURE DE CREDITS

Le conseil municipal ouvre des crédits supplémentaires de 394 € en dépenses et en recettes pour compléter les amortissements de l'année.

TRAVAUX EN COURS

Mme HUNIN, du Conseil Départemental, viendra présenter la nouvelle étude de réhabilitation des logements.

M. BERTHOLLE doit intervenir pour la réfection du mur du cimetière et terminer les travaux à la boulangerie.

EAU ET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire donne un compte-rendu de la réunion du 17 mai dernier du COPE de Champignol qui gère les services eau et assainissement.

Les nouveaux tarifs votés sont les suivants :

Eau :

Abonnement 80 €

Consommation 1.40 €/m³

Assainissement :

Abonnement : 125 €

Consommation : 2.05 €/m³

Redevance marc : 32 €/marc

QUESTIONS DIVERSES

Le conseil municipal est informé :

- Du résultat de la vente de bois du 1^{er} juin dernier pour la somme de 123 600 € pour 3 600 m³,
- Que la commune a été reconnue Territoire Engagé pour la Nature (1^{ère} commune du département),
- Du renouvellement des festivités du 14 juillet,
- De l'organisation du prochain recensement de la population en janvier 2023 et de la recherche d'un agent recenseur,
- De la demande d'installation d'un kiosque à livres,
- De la demande de transformation du cédez-le passage en bas de la rue de Villars par un stop.

La séance est levée à 21 h 40.

Fabrice ANTOINE
Maire de Champignol-lez-Mondeville